Nations Unies

S/PV.4178 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4178e séance

Jeudi 27 juillet 2000, à 15 heures

New York

Présidente :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Stoffer
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (S/2000/678)

00-55610 (F)

La séance est reprise à 15 h 25.

M. Chowdhury (Bangladesh) : Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous remercier d'avoir inscrit à l'ordre du jour ce débat public sur la situation en Angola. Nous remercions également l'Ambassadeur Gambari, Secrétaire général adjoint et conseiller spécial pour l'Afrique, d'avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général et de ses remarques supplémentaires très utiles et complètes. Nous saluons aussi la présence de Monsieur le Ministre Malungo, Ministre de la réinsertion sociale de l'Angola, et accueillons avec satisfaction sa déclaration très informative et je dois dire encourageante.

Le Conseil de sécurité examine régulièrement la situation en Angola depuis que les hostilités ont repris en décembre 1998. En abordant tous les aspects de la situation, nous avons néanmoins consacré une attention particulière aux moyens de promouvoir le processus de paix.

Nous continuons d'appuyer la validité du Protocole de Lusaka, comme le fait gouvernement de l'Angola. Comme nous l'avons déjà dit, c'est l'intransigeance de l'UNITA et son insistance à poursuivre une campagne militaire qui a fait dérailler le processus de paix et entravé la pleine application du Protocole de Lusaka. On doit rappeler à l'UNITA qu'elle ne dispose pas d'option militaire.

Nous notons avec satisfaction que les sanctions imposées à l'UNITA dans le domaine des armes, du pétrole et des diamants ont eu un effet considérable. Nous réaffirmons notre plein appui au régime des sanctions des Nations Unies renforcé, en particulier pour ce qui est des diamants illégaux. Le Congrès mondial du diamant qui a eu lieu récemment a exprimé l'appui de l'industrie du diamant aux efforts déployés par le Conseil de sécurité à travers l'adoption d'une résolution. Le Bangladesh est tout à fait convaincu que l'UNITA comprendra bientôt la futilité de la campagne militaire qu'elle poursuit. Cependant, nous ne devons pas relâcher notre attention.

Je voudrais à cet égard rendre hommage à l'Ambassadeur Fowler pour le rôle qu'il a joué en sa qualité de président du Comité des sanctions en Angola. Sa détermination et son attention au détail ont permis d'obtenir des résultats et devraient servir de modèle dans d'autres domaines également.

L'initiative militaire du gouvernement de l'Angola continue de remporter des succès en cherchant à étendre son autorité sur les zones contrôlées par l'UNITA. La capacité de guerre classique de l'UNITA a été encore réduite. Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général du 12 juillet, les hostilités ont également un impact négatif sur le respect de la loi et de l'ordre dans tout le pays. Nous avons appris dans son dernier rapport que les évènements militaires ont exacerbé la situation humanitaire et entravé la libre circulation dans le pays. Les gens ont été contraints de quitter leur foyer presque sans aucun moyen de subsistance. Cependant, l'aide et l'assistance de la communauté internationale n'ont pu parvenir aux personnes dans le besoin.

Nous pensons que ces questions devraient être considérées pour alléger les souffrances de la population civile. Nous devons également encourager le gouvernement de l'Angola à continuer de coopérer avec les agences des Nations Unies qui sont déjà sur le terrain pour examiner la situation humanitaire et améliorer les conditions des personnes exposées au danger. Comme il a été indiqué dans le rapport de la mission de l'évaluation rapide du Coordinateur de secours d'urgence en mars, des mesures urgentes doivent être adoptées pour que la situation ne se détériore pas jusqu'à dégénérer en crise. Nous pensons qu'au sein du Conseil nous partageons le même point de vue.

Nous sommes heureux de voir que le Gouvernement angolais a pris l'évaluation au sérieux et, comme mentionné dans le présent rapport du Secrétaire général, a participé activement à l'élaboration d'un plan d'action d'urgence. Nous appuyons pleinement cette approche qui consiste à identifier les besoins cruciaux de la population à risque et à mettre au point une stratégie avec les objectifs principaux. Nous appuyons le projet qui met l'accent sur la nutrition, le soutien des personnes déplacées à l'intérieur du pays avant les semailles, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les soins de santé pour les mères et les enfants. Nous appuyons également les mesures prises face à l'apparition de maladies et la campagne de vaccination.

La gravité de la situation se manifeste à travers les statistiques, qui indiquent que le nombre total de personnes déplacées représente environ 20 % de la population en Angola. Nous pensons, toutefois, que les mesures envisagées seront utiles.

Nous félicitons le Gouvernement angolais et les institutions de l'ONU ainsi que les organisations non gouvernementales des efforts déployés pour mettre au point des plans de réinstallation conformément à certaines normes opérationnelles minima. Il est également encourageant de noter que certaines personnes déplacées ont commencé à rentrer chez elles. Nous devons établir les conditions nécessaires pour soutenir et même accroître ces retours.

Il n'est guère nécessaire de répéter que l'accès à la population civile qui a absolument besoin d'une assistance est crucial pour tout succès tangible face à cette situation. Nous encourageons le Gouvernement angolais à n'épargner aucun effort pour faciliter cet accès. Il est encourageant de noter que maintenant que de nouveaux sites relèvent de son administration, l'accès humanitaire s'est intensifié.

Enfin, le Bangladesh estime que les efforts humanitaires en Angola doivent faire partie d'un tout. Nous devons viser l'objectif ultime qui est d'établir une paix durable en Angola. Comme nous l'avons dit en des occasions antérieures, le processus est politique. À notre avis, il convient de créer un espace politique en vue d'un dialogue ouvert avec tous, y compris l'UNITA. La société civile en Angola a commencé à faire entendre sa voix en faveur de la cessation des hostilités et d'un dialogue largement représentatif pour la paix et une réconciliation nationale véritable.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat. Nous pensons qu'il est extrêmement opportun que le Conseil de sécurité tienne une séance publique sur la question de l'Angola dans son ensemble, c'est à dire, en analysant les aspects militaires, politiques et humanitaires du conflit. Je remercie l'Ambassadeur Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général de son rapport et de l'excellent travail qu'il accomplit dans ses fonctions et je salue le Ministre de l'assistance sociale de l'Angola, M. Albino Malungo.

La principale responsabilité de la grave détérioration de la situation militaire et politique en Angola incombe à l'UNITA. Il ne fait aucun doute que Jonas Savimbi a systématiquement refusé d'honorer les obligations émanant du Protocole de Lusaka de 1994. Il n'a pas accepté le défi de vivre en paix et en démocratie. Cela dit, nous pensons qu'il n'y a pas de solution militaire viable à long terme en Angola. Près de 25 années de lutte fratricide corroborent cette affirmation. La stabilité institutionnelle et la croissance économique soutenue en Angola ne s'obtiendront que moyennant un dialogue politique large et franc avec la participation de tous les secteurs, en particulier la société civile.

À notre avis, le Protocole de Lusaka avec les mises au point indispensables continue de constituer une base appropriée pour la solution durable du conflit. Dans un contexte de garantie des institutions démocratiques, nous nous réjouissons de la décision du Président dos Santos de convoquer des élections générales en 2001.

La création et le fonctionnement effectif du Bureau des Nations Unies en Angola est un pas dans la bonne direction qui assure la présence continue de notre organisation dans ce pays. Avec le consentement du Gouvernement angolais, la structure de ce Bureau devrait être progressivement renforcée. Nous appuyons une présence pluridimensionnelle des Nations Unies en Angola car il nous semble qu'elle constituerait un instrument important dans la recherche de mesures efficaces pour rétablir la paix et consolider l'état de droit.

Dans le cadre d'un schéma fondé sur une solution politique et non exclusivement militaire du conflit, nous pensons que le régime de sanctions contre l'UNITA est un instrument cohérent s'inscrivant dans ce schéma. L'efficacité du régime de sanctions a une relation directe avec le processus de paix. C'est un élément essentiel sur lequel s'appuie la recherche d'une solution au conflit. En ce sens, nous partageons l'opinion selon laquelle les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne doivent pas être punitives. En revanche, elles doivent favoriser la création de conditions propices au dialogue entre les parties.

L'efficacité du régime des sanctions a en outre une relation directe avec la confiance que le Gouvernement angolais place dans les Nations Unies. Dans ce contexte, l'Argentine voudrait souligner une fois de plus le travail exceptionnel accompli par l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada en sa qualité de Président du Comité des sanctions à l'encontre de l'UNITA. Le rapport du groupe d'experts contenu dans le document S/2000/203, constitue un effort important pour préciser de façon intégrale des questions pertinentes, à savoir, comment on viole les sanctions, qui les viole et quelles mesures pourraient être prises pour faire des sanctions un instrument plus efficace.

La publication du rapport a eu un impact notable et nous pensons qu'il continuera d'avoir des répercussions positives. Le rapport a mobilisé non seulement les États mentionnés dans le dit rapport, mais également l'industrie du diamant, les producteurs d'armes, les pays voisins et les pays de la sous-région. Il a également sensibilisé, plus que tout autre fait, la communauté internationale dans son ensemble.

Le conflit armé prolongé a eu des effets dévastateurs sur la population civile. Le dernier rapport du Secrétaire général est des plus éloquents à cet égard. Comme cela a déjà été dit au cours de ce débat, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays dépasse les 2,5 millions et on estime que 1 million de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire. Environ 3 millions de personnes se trouvent hors d'atteinte pour les organisations humanitaires. Nous pensons que l'un des objectifs de notre débat doit être de sensibiliser l'opinion publique mondiale et en particulier les pays donateurs au sujet de la situation humanitaire en Angola. La communauté internationale a le devoir moral de ne pas abandonner le peuple angolais.

Il y a plus de 20 ans que la communauté internationale s'emploie à trouver une solution pacifique au conflit en Angola. L'Argentine peut s'identifier à ces efforts puisque, dès 1989, elle déployait des observateurs militaires lors de la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et, par l'intermédiaire des Casques blancs, elle a participé à des tâches de déminage. En tant que membre du Conseil de sécurité et en tant que coordonnateur actuel de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, instance de dialogue et de coopération qui réunit trois pays sud-américains et 21 pays africains, l'Argentine n'épargnera aucun effort pour contribuer à mettre fin au conflit en Angola.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de litige qui ne puisse être résolu de façon pacifique et équitable si les deux parties sont animées d'une véritable volonté de dialogue et si elles agissent avec raison et modération. Nous pensons qu'après tant d'effusion de sang, la solution définitive du conflit constitue une obligation inéluctable des deux parties envers le peuple angolais.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Albino Malungo, Ministre de l'assistance sociale de l'Angola.

Madame la Présidente, comme mes collègues qui ont pris la parole avant moi, je voudrais, également vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité. Cela fait longtemps que la situation en Angola, malgré sa gravité et sa sévérité, n'a pas été examinée en séance publique. Cela peut donner l'impression trompeuse que l'Organisation des Nations Unies demeure incertaine quant au rôle exact qu'elle joue dans le règlement du conflit angolais. Nous pensons qu'il faut dissiper toute incertitude de ce type. Dès que l'Ukraine a commencé à siéger au Conseil de sécurité, elle a préconisé une politique internationale mieux conçue et plus énergique à l'égard du conflit en Angola. Nous espérons de tout coeur que la réunion d'aujourd'hui contribuera à l'accomplissement de cette tâche capitale.

Il est également très important que l'engagement pris par le Conseil de sécurité d'améliorer l'efficacité des mesures imposées à l'UNITA, ainsi que le rôle moteur joué par le Canada dans cet effort, donnent des résultats concrets, conduisant à l'affaiblissement du mouvement rebelle et à la réduction de ses capacités de mener une guerre.

On s'attend à ce que les efforts dans ce domaine se poursuivent avec le même dynamisme. À cet égard, l'Ukraine se félicite de la mise en fonction récente du système de contrôle créé conformément à la résolution 1295 (2000). Mon gouvernement est disposé à appuyer par tous les moyens ce système de contrôle dans l'exécution de son mandat. Nous saluons, par ailleurs, la décision prise par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) d'établir un comité spécial pour surveiller l'application des sanctions contre l'UNITA.

En outre, il a été dit à plusieurs reprises que ces efforts ne contribueraient à l'établissement d'une paix durable et de la stabilité en Angola qu'à la condition qu'ils s'inscrivent dans un processus de paix plus large. Ma délégation pense que ces initiatives ne profiteront aux Angolais que si l'ONU adopte une position plus ferme concernant l'urgence de ce processus.

Le rapport du Secrétaire général en date du 12 juillet confirme que, bien que les forces gouvernementales continuent de progresser, réduisant davantage la capacité de l'UNITA de mener une guerre classique, les activités de guérilla persistent dans de nombreuses régions du pays, entretenant un sentiment d'insécurité parmi la population.

Compte tenu du fait que la responsabilité de la résurgence des combats incombe principalement à l'UNITA, l'Ukraine convient avec le Gouvernement angolais qu'il importe de mettre l'accent sur les succès militaires dans la guerre classique menée contre le mouvement rebelle. Toutefois, la triste expérience du XXe siècle montre que, contrairement à la guerre classique, la guérilla peut se prolonger pendant de longues décennies, et dans la plupart des cas ces guerres sont gagnées avec de meilleurs résultats à la table des négociations.

Il est d'autant plus urgent de rechercher un règlement négocié au conflit que la situation humanitaire précaire en Angola continue, selon de nombreuses sources, de se détériorer. À cet égard, ma délégation souscrit entièrement à l'appel lancé à toutes les parties, leur demandant de faciliter l'acheminement de secours d'urgence vers toutes les personnes dans le besoin.

Nous ne sous-estimons certainement pas la complexité de l'objectif : mettre fin à la guerre en Angola. L'Ukraine comprend la position du Gouvernement angolais selon laquelle le dirigeant actuel de l'UNITA, Jonas Savimbi, ne peut plus être considéré comme un interlocuteur fiable dans le cadre de négociations politiques.

L'UNITA doit donc comprendre qu'il est dans son intérêt de présenter un nouveau dirigeant, non compromis par son passé, auquel le Gouvernement angolais pourrait accorder sa confiance et qui serait en mesure de garantir le respect de tout accord négocié. À notre avis, l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer de manière concrète à influer sur les changements internes au sein de l'UNITA. En outre, l'Ukraine est convaincue que le Protocole de Lusaka demeure la base la plus viable pour le rétablissement de la paix en Angola. À cet égard, nous accordons une grande importance à la déclaration faite récemment par le Président José Eduardo dos Santos à propos de la validité du Protocole de Lusaka.

L'Ukraine apporte son ferme appui et s'associe à la demande figurant dans la déclaration faite par les États-Unis au nom de la troïka en vue d'intensifier les efforts déployés pour déterminer le sort des équipages et des passagers des avions commerciaux russe et ukrainien abattus dans des circonstances suspectes au-dessus du territoire contrôlé par l'UNITA, ainsi que le sort d'autres ressortissants étrangers portés disparus en Angola.

Je souhaiterais également saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction suite à la libération récente de cinq membres d'équipage russes qui avaient été pris en otages par l'UNITA en mai 1999.

Pour terminer, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, pour les efforts qu'il a réalisés en vue d'explorer les différentes perspectives de paix en Angola. Ma délégation lui souhaite le plein succès dans cette tâche difficile mais extrêmement importante.

M. Kooijmans (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le représentant de la France va prendre la parole au nom de l'Union européenne, et nous souscrivons pleinement à la déclaration qu'il va faire. Je me contenterai donc de faire les observations suivantes.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement angolais a réduit la capacité de l'UNITA de mener une guerre classique, mais nous déplorons que cette évolution n'ait pas entraîné une amélioration de la situation en matière de sécurité. En l'absence de dialogue, Savimbi en est revenu à une guérilla généralisée, et dans la mesure où le contrôle qu'exerce le Gouvernement tend à se limiter aux zones urbaines, les forces de Savimbi peuvent terroriser les populations rurales dans de nombreuses régions de l'Angola.

La situation humanitaire reste donc sombre. Un Angolais sur cinq a dû quitter son foyer. La plupart des personnes déplacées ne peuvent pas rentrer chez elles et continuent de dépendre d'une assistance extérieure. Les secouristes sont délibérément pris pour cible par l'UNITA. Au cours de cette seule année, les Pays-Bas ont appuyé ces activités de secours en versant 7 millions de dollars. Mais le Gouvernement angolais pourrait, de son côté, faire davantage également. Il pourrait prendre des mesures pour améliorer la sécurité dans les régions rurales, permettre aux secouristes d'avoir accès sans entrave à la population, et promouvoir le déminage et d'autres activités favorisant le retour des personnes déplacées.

Du fait de la consolidation de son autorité à travers le pays, le Gouvernement pourrait cependant engager des efforts conduisant à un règlement politique. C'est ce que semble suggérer le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général. Il est encourageant de constater que la société civile angolaise pousse le Gouvernement à instaurer un dialogue véritable, et nous encouragerons le Président dos Santos à accueillir fa-

vorablement cette évolution. Dans ce contexte, le moment est venu pour le Bureau des Nations Unies en Angola de jouer un rôle plus actif. Nous nous réjouissons donc de la confirmation donnée par le Professeur Gambari de la nomination imminente du chef de ce bureau.

Malheureusement, la situation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire angolais reste aussi alarmante que celle décrite dans le précédent rapport du Secrétaire général. Nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance sont nécessaires pour mettre fin au conflit. Les mesures telles que celles prises contre des journalistes sont incompatibles avec les efforts faits par la communauté internationale en vue d'aider le Gouvernement à rétablir la paix dans le pays et de contribuer ainsi au bien-être du peuple angolais.

Certains signes semblent indiquer que les mesures prises par la communauté internationale pour faire pression sur l'UNITA commencent enfin à avoir les effets voulus. Les sanctions semblent être véritablement efficaces, et il est donc logique que nous accentuions nos efforts. Nous attendons donc avec impatience le premier rapport du deuxième Groupe d'experts chargé de surveiller l'application des sanctions. Les évolutions observées au sein de l'industrie du diamant sont tout aussi importantes; cette industrie est de plus en plus consciente du caractère inacceptable des « diamants sanglants ». Nous espérons que les propositions faites au Congrès mondial du diamant, qui a eu lieu récemment à Anvers, seront mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je souhaiterais, à ce stade, m'associer aux éloges adressés une fois encore par de nombreux intervenants à l'Ambassadeur Fowler pour son travail extrêmement important et novateur en vue d'une application efficace des sanctions adoptées contre l'UNITA. Je suis certain que l'Ambassadeur Fowler conviendrait qu'il s'agit sans doute du moment opportun pour le Conseil de sécurité de saluer les efforts pionniers réalisés par les organisations non gouvernementales à cet égard.

Enfin, nous sommes très heureux d'apprendre que le Gouvernement angolais et le Fonds monétaire international (FMI) se sont mis d'accord sur un programme contrôlé par le personnel. Il s'agit là d'un premier pas vers la normalisation, attendue depuis longtemps, des relations entre l'Angola et le FMI et d'autres bailleurs de fonds internationaux. Le Gouvernement angolais doit comprendre que la transparence et l'exercice effectif des responsabilités sont des traits essentiels qui permettront de faire des progrès en ce sens. Nous demandons instamment au Gouvernement et au FMI de s'engager à exécuter ce programme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Jamaïque.

Ma délégation s'associe aux orateurs qui l'ont précédée, pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général en Afrique, pour son exposé clair et complet sur la situation en Angola.

Nous nous félicitons également de la présence du Ministre Malungo et le remercions de l'importante déclaration qu'il a faite au nom du Gouvernement angolais.

La Jamaïque continue d'être vivement préoccupée par la guerre qui se poursuit en Angola. L'exposé de l'Ambassadeur Gambari et le rapport du Secrétaire général nous rappellent précisément les conséquences néfastes des années de combat sur tous les secteurs de la société angolaise.

Le dirigeant de l'UNITA, Jonas Savimbi, a eu maintes occasions de parvenir à un règlement politique du conflit. Cependant, ses forces continuent de se livrer à des actes de violence gratuite contre le peuple angolais. Ceux qui aident l'UNITA à poursuivre le combat sont également coupables de la perpétuation de la tragédie humaine en Angola. Dans ce contexte, nous voudrions souligner l'hommage rendu à l'Ambassadeur Robert Fowler pour sa direction avisée du Comité des sanctions contre l'UNITA et le remercier pour l'action qu'il mène afin que le peuple angolais puisse connaître la paix.

Ma délégation réitère son appel aux dirigeants de l'UNITA afin qu'ils respectent les principales dispositions du Protocole de Lusaka, qu'ils demandent à leurs forces de déposer les armes et permettent à l'administration d'État de s'instaurer dans tout le pays. Il est temps que les responsables de l'UNITA acceptent l'idée qu'une solution politique est le seul moyen de mettre un terme à cette tragique guerre civile en Angola.

La réapparition d'une société civile en Angola est le début prometteur d'un retour à une situation nor-

male. Le fait que certains membres de l'UNITA aient réagi positivement à l'initiative prise par des dirigeants de l'Église angolaise de servir de médiateurs pour une négociation de paix entre l'UNITA et le Gouvernement angolais est pour nous un signe encourageant. Nous savons fort bien que, dans le passé, les dirigeants de l'UNITA ont eu recours à la dissimulation. Cependant, à notre avis, l'action menée pour parvenir à la paix doit être soutenue par la communauté internationale.

Ma délégation continue d'être vivement préoccupée par la situation humanitaire précaire de la population. Nous avons noté qu'à la fin du mois de juin, le nombre de personnes déplacées était estimé à 2,5 millions, soit 20 % de toute la population du pays. Ce chiffre, bien que représentant une légère diminution par rapport à celui du mois de mai, démontre la situation d'insécurité qui existe toujours dans de nombreuses régions du pays. Vingt-cinq années de conflit ont eu un grave impact négatif sur les jeunes d'Angola qui continuent d'être tués, mutilés, violés, recrutés en tant qu'enfants soldats et privés d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Nous appuyons les propositions du Secrétaire général d'intégrer des conseillers pour la protection des enfants à la mission du Bureau des Nations Unies en Angola.

Nous nous félicitons des efforts menés par le Gouvernement et des institutions de l'ONU afin d'établir des normes opérationnelles minimales pour la réinstallation des personnes déplacées dans des zones sûres. De même, nous nous félicitons de la collaboration entre le Gouvernement, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales afin de mettre en oeuvre un plan d'action pour la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition, le déminage et autres domaines cruciaux. La Jamaïque prie instamment la communauté des donateurs de répondre généreusement à l'Appel consolidé des Nations Unies qui sera lancé en août prochain. La mise en oeuvre du plan d'action est opportune, étant donné que l'accès aux populations à risque se trouve facilité au fur et à mesure que des régions passent sous l'administration gouvernementale.

Nous sommes encouragés par les indications selon lesquelles le Gouvernement serait prêt à reconnaître l'existence de violations des droits de l'homme et à mettre au point des procédures pour y faire face. À cet égard, l'invitation, mentionnée hier, du Président dos Santos à des associations de journalistes et de syndicats de participer à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la presse est une information positive. Cette invitation lancée par le Gouvernement marque l'ouverture d'un débat sur la liberté de la presse dont la garantie fera beaucoup pour la mise en place des moyens de vérification nécessaires à la préservation des droits de l'homme.

Nous devons aider la société civile, encore très fragile, à promouvoir le dialogue entre les parties et, ainsi, à créer une structure politique énergique au sein de laquelle le changement politique se fera grâce à des élections. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une tâche difficile puisqu'elle consiste à modifier des mentalités forgées par plus de 25 années de guerre.

L'ONU, en collaboration avec le Gouvernement angolais, doivent accroître leur rôle en prodiguant des conseils sur la mise en place des institutions et sur les implications de la démocratisation. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'action menée par le Programme des Nations Unies pour le développement pour appuyer le bon fonctionnement des institutions gouvernementales, tel le soutien fourni au Ministère des affaires sociales et de la réinsertion pour la coordination de l'assistance humanitaire.

Le développement à neuf des infrastructures est un autre domaine important qui doit retenir toute l'attention. Nous approuvons l'observation figurant dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle il est urgent d'entreprendre la reconstruction des infrastructures physiques et sociales détruites de l'Angola et de donner au peuple angolais les moyens d'exploiter au mieux le potentiel offert par les vastes ressources naturelles et humaines de ce pays.

Ma délégation a appuyé sans réserve l'adoption de la résolution 1294 (2000) en vertu de laquelle le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola a été prorogé. Le Bureau, qui a été mis en place pour établir la liaison entre les autorités politiques, militaires, de police et autres autorités civiles en Angola, a un rôle important à jouer dans le développement des capacités, l'assistance humanitaire et la promotion des droits de l'homme. Nous nous félicitons d'apprendre la prochaine nomination d'un chef du Bureau des Nations Unies en Angola et sommes certains que cette nomination permettra de renforcer la coopération entre le Bureau, le Gouvernement et d'autres parties pour étudier les moyens d'appuyer l'action menée actuellement pour parvenir à une paix durable en Angola.

Enfin, nous ne pouvons pas oublier le décès tragique de fonctionnaires des Nations Unies, notamment de M. Blondin Beye. À cet égard, nous apprécions l'assistance fournie par le Gouvernement pour enquêter sur les circonstances dans lesquelles les deux avions de l'ONU se sont écrasés dans des régions récemment reprises à l'UNITA. De même, nous nous félicitons de la libération par l'UNITA des cinq membres d'équipage russes pris en otages en mai 1999.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

M. Doutriaux (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie – Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, se rallient à cette déclaration.

Pour commencer, je voudrais saluer le ministre des affaires sociales de l'Angolais et le remercier pour l'exposé très intéressant qu'il a bien voulu nous faire.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Gambari pour son exposé sur le conflit angolais, l'un des plus longs conflits que connaisse l'Afrique et où les progrès sur le chemin de la paix sont malheureusement beaucoup trop lents. Le dernier rapport du Secrétaire général contribue à identifier certaines des difficultés qu'il faudra arriver à surmonter pour aboutir à un règlement et limiter les souffrances du peuple angolais.

La responsabilité principale du conflit angolais incombe à l'UNITA, qui n'a pas respecté les engagements qu'elle avait pris pour permettre le retour à la paix. À cet égard, l'Union européenne condamne, une nouvelle fois et de la façon la plus solennelle, les initiatives militaires de l'UNITA et de son chef, Jonas Savimbi, ainsi que les actes de guérilla auxquels se livrent ses troupes.

L'Union européenne partage la préoccupation du Secrétaire général devant l'absence d'efforts significatifs en vue de permettre un règlement politique du conflit. Ainsi qu'elle le rappelait dans sa position commune du 19 juin dernier, l'Union européenne est prête à appuyer dans le cadre de sa politique étrangère et de sécurité commune toutes les initiatives de nature à contribuer à une telle solution politique sur la base du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, l'Union européenne salue et encourage les initiatives louables prises par les églises et plus généralement par la société civile, dont témoigne en dernier lieu la réunion du Congrès pour la paix, tenue ce mois-ci à Luanda.

Dans l'immédiat, l'Union européenne entend continuer à soutenir les efforts déployés par la communauté internationale en vue de renforcer l'efficacité des mesures et des sanctions prises à l'encontre de l'UNITA. L'Union européenne se félicite de la constitution récente de l'instance de surveillance établie par la résolution 1295, et entend lui apporter son plein soutien. De même, elle appelle tous les États à coopérer avec cette instance, et se félicite de ce que certains d'entre eux, notamment parmi ceux mis en cause dans le rapport du groupe d'experts publié en avril dernier, aient fait part de leur disponibilité à accueillir les représentants de l'ONU en charge du suivi des sanctions relatives à l'UNITA. L'Union européenne les encourage à maintenir cette approche coopérative, également concrétisée dans un certain nombre de cas par des décisions de rupture de toutes leurs relations avec l'UNITA. L'Union rappelle par ailleurs qu'elle est disposée à apporter son assistance aux États africains, notamment ceux de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en vue de les aider à assurer pleinement la mise en oeuvre de ces sanctions.

Il est par ailleurs heureux de constater que le commerce illicite des diamants, par lequel l'UNITA finance son effort de guerre, fait actuellement l'objet d'une prise de conscience, à laquelle les efforts inlassables et très actifs de l'Ambassadeur Fowler auront contribué. Le Congrès international des diamantaires, qui vient de se tenir à Anvers, en fournit une illustration encourageante. Il convient par ailleurs d'observer que, de son côté, le Conseil de sécurité s'efforce désormais d'identifier les liens entre l'exploitation et le trafic illicite des matières premières, et la poursuite des conflits. Après l'Angola, le Conseil a créé des groupes d'experts travaillant sur la situation dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'en Sierra Leone. L'Union européenne apportera son soutien à ces différents efforts s'attaquant aux racines des conflits. À cet égard, la proposition faite au cours du sommet du G8 à Okinawa, de créer sous le contrôle du Conseil de sécurité un groupe permanent d'experts indépendants qui seraient nommés par le Secrétaire général des Nations Unies

pour mettre au point les modalités d'interdiction des trafics illicites méritera d'être soigneusement étudiée afin d'être mise en oeuvre.

La situation humanitaire en Angola est catastrophique. La reprise du conflit sur une vaste échelle a eu des effets dévastateurs pour les populations, et a entraîné de nouveaux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées. Ainsi que le mentionne le rapport du Secrétaire général, on estime à 2,5 millions le nombre de personnes déplacées en Angola, soit environ 20 % de la population. Il faut souligner ici les efforts accomplis par le Programme alimentaire mondial (PAM), le Comité international de la Croix-Rouge, ou le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en appui à ces populations réfugiées et déplacées qui nécessitent un soutien urgent de la part de la communauté internationale.

Cette situation dramatique est encore aggravée par la poursuite du conflit. L'acheminement de l'aide humanitaire se heurte à des difficultés liées à l'absence de sécurité sur de nombreux axes routiers. L'Union européenne se joint à l'appel du Secrétaire général pour que toutes les parties concernées facilitent l'acheminement des secours d'urgence. Ceux-ci doivent pouvoir être distribués sans restriction et en toute sécurité, conformément aux principes humanitaires internationalement reconnus.

De leur côté, il importe que les autorités angolaises mettent en oeuvre une politique sociale et économique au bénéfice des populations des zones qu'elles ont reprises à l'UNITA, condition nécessaire à un réel processus de pacification. Il est par ailleurs impératif que les parties, et en particulier l'UNITA, cessent de poser des mines et fassent en sorte que ces armes soient dûment répertoriées de manière à pouvoir être éliminées.

Alors que le Conseil se réunissait hier pour évoquer la question des enfants dans les conflits armés, force est de constater que la situation en Angola est, de ce point de vue aussi, dramatique. Des générations d'enfants ont grandi pendant le conflit, et nombre d'entre eux n'ont jamais connu d'autres réalités, qu'il s'agisse des enfants combattants, ou de ceux qui, à cause du conflit, sont devenus orphelins, ou ont été déplacés ou blessés.

L'Union européenne souhaiterait une fois encore rendre hommage aux efforts déployés au service de la paix par l'ONU, qui a déjà payé un lourd tribut humain à ce conflit. À cet égard, elle espère que la lumière pourra être faite sur les conditions dans lesquelles deux avions de l'ONU se sont écrasés à la fin 1998 et au début de 1999. L'Union européenne se félicite de ce que les autorités angolaises aient pu renforcer les conditions de sécurité, et qu'elles soient à même d'aider l'équipe de l'ONU à se rendre sur les lieux pour enquêter.

L'Union européenne pense que l'ONU a un rôle à jouer pour aider le Gouvernement angolais, notamment dans ses efforts en vue de renforcer les institutions et les pratiques démocratiques, ou pour assurer le respect des droits de l'homme, de la liberté des médias, et des normes de l'État de droit. Ainsi que le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance constituent autant de conditions pour parvenir à un règlement du conflit. L'Union européenne salue et encourage les efforts déployés en ce sens par le Bureau des Nations Unies en Angola, et nous remercions l'Ambassadeur Gambari d'avoir bien voulu nous annoncer que dès demain nous connaîtrons le nom du futur chef du Bureau des Nations Unies en Angola.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance publique sur l'Angola, ce qui donne au Japon la possibilité de présenter son point de vue sur ce sujet important. Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, ainsi qu'à son Conseiller spécial pour l'Afrique, M. Ibrahim Gambari, pour leurs rapports complets sur la situation et pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue d'arriver à un règlement pacifique du conflit.

Le principal obstacle à la cessation du conflit en Angola est l'activité de guérilla persistante des forces rebelles de l'UNITA dirigées par Jonas Savimbi. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état des activités de guérilla près des frontières avec la Namibie et la Zambie, car ces activités déstabilisent la situation dans ces pays. Par conséquent, il incombe à la communauté internationale de surveiller de près la situation, afin d'éviter que la guerre civile angolaise ne se transforme en un conflit régional. À cet égard, nous nous félicitons des efforts faits par le

Conseiller spécial, M. Gambari, pour renforcer les relations de confiance entre les Nations Unies et le Gouvernement au cours de sa visite dans ce pays en mai dernier.

Depuis 1993, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions économiques contre l'Angola, et particulièrement contre l'UNITA. Ces sanctions comprennent entre autres l'interdiction du commerce des armes, des produits pétroliers et des diamants; des restrictions imposées aux personnes associées à l'UNITA concernant leurs déplacements; et le gel des actifs de l'UNITA. Malheureusement, toutefois, comme l'indique le rapport du Comité des sanctions en Angola, ces sanctions ont été violées de façon flagrante par divers pays et individus, et sont donc devenues essentiellement inefficaces. À moins que le régime des sanctions ne soit renforcé, on ne peut pas s'attendre à un règlement rapide du conflit en Angola. Le Japon estime donc que, plutôt que de se concentrer sur les pays ou les individus qui violent les sanctions, le Conseil de sécurité doit trouver des façons de prévenir les violations. À cet égard, le Japon, appuie la mise en place d'un mécanisme chargé de surveiller les violations des sanctions, ou d'améliorer ou de créer différents systèmes techniques pour prévenir de telles violations, comme l'a recommandé le Comité des sanctions.

Nous ne pouvons négliger, au cours de notre débat d'aujourd'hui, les chiffres et les faits tragiques qui révèlent l'ampleur des souffrances humaines en Angola. Au cours des 20 dernières années, 3,7 millions de personnes, soit plus d'un tiers de la population, ont été obligées de fuir leur foyer. Parmi elles, on dénombre 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Depuis le mois de janvier dernier, on estime à 250 000 le nombre de personnes qui ont été déplacées.

Compte tenu de cette détérioration de la situation, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement angolais pour remédier à ces problèmes, comme on l'a vu par exemple avec la création d'un plan national d'aide d'urgence en 1999; nous espérons que ce plan sera mené à bien. Cependant, si la communauté internationale ne fait rien pour mettre fin à cette grave crise, la situation ne peut que s'aggraver. Le Japon se félicite par conséquent de l'appel spécial lancé, après demande du Gouvernement angolais, par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en faveur d'une aide d'urgence aux personnes déplacées en Angola. En réponse à cet appel, le Japon examine actuellement la façon d'apporter une contribution concrète au règlement de cette situation de plus en plus grave. Nous espérons que la réponse favorable de la communauté internationale à cet appel contribuera à assurer la sécurité de ceux qui ont été déplacés et, finalement, à promouvoir le renforcement des capacités, un processus qui, à long terme, contribuera à la prévention du conflit en Angola.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, de l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance pour parler de la situation en Angola. Nous remercions le Conseiller du Secrétaire général chargé des fonctions spéciales en Afrique, M. Gambari, de sa présentation éloquente du rapport du Secrétaire général et du dévouement dont il fait preuve à l'égard de la question angolaise.

La poursuite des hostilités en Angola constitue un revers majeur pour le peuple de ce pays frère et, d'ailleurs, pour toutes les nations éprises de paix. La reprise de la guerre en Angola est en effet une source de préoccupation non seulement pour mon pays mais aussi pour le reste de la région d'Afrique australe, le continent africain et la communauté internationale toute entière.

Le refus de l'UNITA de respecter le Protocole de Lusaka, en particulier son refus de démilitariser ses forces et d'autoriser l'extension de l'administration de l'État à tout le pays, est la raison principale de l'escalade du conflit en Angola. Cette situation a eu des effets dévastateurs sur la population angolaise dans les domaines social, économique et humanitaire.

Comme nous l'avons dit hier dans cette même salle, des générations d'enfants n'ont connu toute leur vie que la réalité de la guerre. Nombre d'entre eux sont contraints à porter les armes et à participer aux hostilités tandis que les autres ont subi et continuent de subir toutes sortes de sévices.

Étant donné l'insécurité qui règne dans les zones rurales, un grand nombre de personnes ont été forcées d'abandonner leurs terres, où elles pratiquaient des cultures vivrières et d'exportation. Résultat : une population de 2,5 millions de personnes déplacées, soit 20 % de la population totale de l'Angola, est mainte-

nant concentrée dans les zones urbaines et semi-urbaines. Cette population a donc un accès réduit à l'eau courante, aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services de base, ce qui a des répercussions dramatiques sur le niveau de vie et sur les efforts déployés pour réduire la pauvreté.

Le refus de l'UNITA de Jonas Savimbi de respecter le Protocole de Lusaka a plongé le pays dans une grave catastrophe humanitaire. Plus d'un million de personnes comptent sur les distributions de vivres pour survivre et 2,5 millions de personnes au total ont cruellement besoin d'aide humanitaire. Mais l'aide humanitaire ne peut parvenir à tous ceux qui en ont besoin, en raison des activités de guérilla de l'UNITA dans certaines régions du pays.

Les progrès enregistrés depuis peu par les forces gouvernementales, qui ont repris le contrôle de zones antérieurement aux mains de l'UNITA, ont permis d'accéder à certaines populations en danger. Cependant, l'extension de l'administration d'État dans ces zones a créé un fardeau supplémentaire pour le Gouvernement. Il est urgent de fournir à la population actuellement administrée par l'État, ainsi qu'à tous les autres qui en ont besoin, les services de base ainsi que des zones de réinstallation sûres. Nous tenons à féliciter le Gouvernement angolais d'avoir pris l'initiative de l'élaboration d'un plan d'action d'urgence pour faire face aux besoins humanitaires, en collaboration avec plusieurs organismes humanitaires et la communauté des donateurs.

À cet égard, nous saluons la présence à nos côtés de M. Albino Malungo, Ministre de l'aide sociale de la République d'Angola. Nous en appelons à tous les États Membres, aux institutions de l'ONU et à la communauté des donateurs pour qu'ils poursuivent et renforcent leur appui au peuple et au Gouvernement angolais et qu'ils répondent généreusement à l'appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de cette année.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement angolais pour faire face à la grave instabilité macroéconomique du pays et réduire la pauvreté, il reste un obstacle majeur à la réalisation de l'objectif fondamental du développement humain et économique durable : l'absence de paix. La poursuite des combats et l'absence de perspectives réelles de règlement politique sont une grave source de préoccupation. La population angolaise mérite un sort meilleur, et nous exhortons la communauté internationale à ne pas cesser d'assister les Angolais dans la recherche d'une solution à ce conflit prolongé qui a causé des souffrances sans nom au peuple exsangue de ce pays frère.

Nous nous félicitons de ce que le Président José Eduardo dos Santos ait réaffirmé la validité du Protocole de Lusaka et qu'il ait accepté d'accorder son pardon à M. Savimbi et à ses partisans s'ils renoncent à la guerre. Nous exhortons M. Savimbi et ses partisans à cesser les hostilités et à honorer leurs engagements en vertu du Protocole de Lusaka, en créant les conditions propices à un dialogue largement représentatif en vue d'une paix durable et de la réconciliation nationale.

Nous exhortons également tous les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur l'Angola, en vue, en particulier, de mettre fin au trafic des armes et à l'exploitation ainsi qu'au commerce illicites des diamants, qui alimentent le conflit en Angola. À cet égard, nous saluons le travail réalisé par le Comité des sanctions contre l'UNITA, du Conseil de sécurité, sous la présidence dynamique de l'Ambassadeur Fowler. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le conflit qui fait rage en Angola entrave la réalisation d'un développement durable non seulement dans ce pays mais encore dans toute la région de l'Afrique australe. Les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe savent très bien que seule la fin du conflit dans la région permettra de créer un climat favorable aux investissements et à la croissance économique, qui conduira finalement à un développement équilibré et durable dans tous les pays de la région.

Le Conseil de sécurité doit continuer de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et aider les peuples de l'Angola et de la région à trouver une solution durable au conflit.

Nous saluons les initiatives prises par le Secrétaire général en ce qui concerne l'Angola et nous nous félicitons en particulier de la visite que son Conseiller spécial pour l'Afrique a récemment effectuée dans ce pays. Nous l'encourageons à persévérer dans ses efforts alors que de nouveaux pourparlers vont reprendre entre les autorités angolaises, les membres des partis politiques et la société civile.

Nous espérons sincèrement qu'à l'issue de cette importante réunion, une aide humanitaire adéquate sera fournie en vue de soulager les souffrances du peuple angolais.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, de son exposé de ce matin. Le Brésil salue la présence de M. Albino Malungu, Ministre de l'assistance sociale en Angola. Nous avons beaucoup apprécié sa déclaration de ce matin.

La présente séance fait suite à l'exposé que nous avait présenté M. Gambari le mois dernier à l'issue de sa visite en Angola. Il avait alors souligné que l'un des objectifs de sa mission était de consolider la confiance qui commençait à s'installer entre le Gouvernement angolais et l'ONU. Après la reprise des hostilités à la fin de 1998, le sentiment de frustration ressenti à Luanda à l'égard de l'ONU était fort compréhensible. Nous l'avions bien compris au Brésil et nous avons fait de notre mieux pour rétablir de bonnes relations de travail entre l'Angola et l'ONU.

La peuple angolais qui a subi les conséquences d'une longue guerre menée contre un régime colonial et qui a fait les frais d'un conflit issu de la période de la guerre froide, aspire à la paix. Aujourd'hui, des preuves objectives recueillies depuis la signature des Accords de Bicesse indiquent clairement que Jonas Savimbi de l'UNITA porte incontestablement la responsabilité de l'échec d'une présence des forces de maintien de la paix de l'ONU en Angola pendant 10 ans.

L'état de guerre quasi continu a eu pour effet de détruire une grande partie des infrastructures, de créer d'immenses carences au niveau des services d'éducation et de santé et d'infliger d'indicibles souffrances à une grande partie des Angolais qui sont condamnés à vivre comme des réfugiés dans leur propre pays.

Le Gouvernement angolais a consenti des efforts considérables pour mettre en oeuvre les « Acordos de Paz » et le Protocole de Lusaka. Le refus de l'UNITA de respecter ses engagements en faveur de la paix a contraint le Gouvernement à défendre sa propre autorité et à limiter la capacité de l'UNITA de livrer une guerre classique.

Le Conseil de sécurité a reconnu la responsabilité de l'UNITA et a décidé de mettre en place un régime de sanctions toujours plus complexe. La capacité militaire persistante de l'UNITA a amené le Conseil à créer un Groupe d'experts qui était très habilement coordonné par l'Ambassadeur Fowler. Cela a suscité l'émergence d'un effort mondial visant à contrôler le trafic illicite des diamants qui alimente des guerres comme celles que mènent Jonas Savimbi en Angola et Foday Sankoh en Sierra Leone. Malheureusement toutefois, ces progrès importants ne se sont pas traduits par de réels changements pour les millions d'Angolais déplacés dans le pays.

Le Gouvernement angolais doit faire face à un défi majeur qui exige de répondre aux besoins de base d'un nombre croissant de personnes déplacées et de combattre une guerre de guérilla qui vise la population civile. Dans ce contexte, la communauté internationale doit unir ses efforts pour appliquer rigoureusement les sanctions contre l'UNITA et fournir une aide au peuple angolais et ce faisant, travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement de Luanda.

Compte tenu de ces faits, les participants à la troisième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise qui s'est tenue à Maputo les 17 et 18 juillet, ont passé en revue la situation en Angola et réaffirmé que l'absence de paix dans ce pays résultait du refus de Jonas Savimbi et de ses partisans de respecter leurs engagements. Les participants à cette Conférence ont exprimé leur soutien et leur solidarité avec le Gouvernement angolais dans les efforts qu'il mène pour éliminer la rébellion armée et rétablir la paix conformément aux termes du Protocole de Lusaka.

À Maputo, le Président de la République fédérative du Brésil a déclaré que les sept pays de la Communauté des pays de langue portugaise devraient oeuvrer de concert pour promouvoir l'application des sanctions de l'ONU contre l'UNITA. Il a affirmé qu'il était grand temps d'envoyer un message clair à Jonas Savimbi pour lui signifier que la communauté internationale entendait mettre fin au conflit angolais, ce qui devrait aboutir à la tenue d'élection libres et régulières à la fin de l'année 2001.

À notre avis, les stratégies qui s'imposent pour résoudre les problèmes humanitaires que connaît

l'Angola, devraient être axées sur la prévention des conflits, le rétablissement et le maintien de la paix, et la consolidation de la paix après le conflit. Elles devraient en outre tenir compte des dimensions multiples de ce conflit.

Dans le cas de l'Angola, l'effort de rétablissement de la paix qui s'est concrétisé dans les trois Missions de vérification des Nations Unies en Angola et dans la Mission d'observation des Nations Unies en Angola n'a pas abouti. Tandis que les Angolais reprenaient en main la tâche de mettre fin à la guerre, l'ONU créait le Bureau des Nations unies en Angola qui était notamment chargé de coordonner les activités humanitaires. Ces activités doivent être fondées sur le principe du partage des responsabilités et des efforts conjoints. Les mandats des organismes humanitaires et de développement intéressés peuvent varier de par leur nature mais il n'en reste pas moins qu'ils sont étroitement liés les uns aux autres, l'objectif étant d'assurer le plein exercice des droits fondamentaux.

Il est donc essentiel que l'ONU, par le biais de ses différents organes, y compris cet organe et le Conseil économique et social, dans leurs domaines de compétence respectifs, coopère avec le Gouvernement angolais afin de créer une synergie dans le domaine de l'assistance humanitaire dans ce pays. Cela signifie également qu'il faut appuyer les programmes humanitaires de l'Angola.

La société civile en Angola s'organise, de même que l'Église catholique romaine. La tâche qui consiste à soulager les souffrances et à préparer la reconstruction est si gigantesque que chacun devra faire davantage. Tous les groupes organisés devront unir leur efforts pour aider les autorités locales et les groupes de citoyens concernés à défendre le droit humain le plus fondamental, à savoir, le droit à la vie.

Les besoins de l'Angola sont tels qu'au-delà de la fourniture indispensable d'une aide d'urgence immédiate, il nous faut commencer à planifier la mise en place d'institutions de relèvement après le conflit et de renforcement des capacités. Les opérations d'aide et de secours immédiats sont essentielles pour faire face aux conséquences de situations dans lesquelles les personnes déplacées restent sur place ou retournent dans leurs foyers dans des conditions précaires. Néanmoins, une solution durable du problème humanitaire en Angola dépendra d'un processus politique capable d'assurer la transition de l'UNITA d'un mouvement d'opposition armé en un parti qui s'engage en faveur de l'établissement de la démocratie en Angola. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient garder ce fait à l'esprit lorsqu'ils envisageront la marche à suivre pour résoudre cette situation.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mochochoko (Lesotho) : Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous féliciter de la manière dont vous avez dirigé le Conseil au cours du mois de juillet. Je me félicite de la possibilité qui m'est offerte de m'adresser au Conseil alors qu'il examine encore une fois un rapport du Secrétaire général sur l'Angola. Nous nous associons aux délégations précédentes en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Ministre Malungo et en remerciant l'Ambassadeur Gambari de sa présentation du rapport du Secrétaire général.

Nous sommes tous informés de la situation qui règne en Angola depuis 1998, lorsque l'UNITA a été renvoyé du Gouvernement d'unité nationale et de réconciliation, ce qui a été suivi par un retour au conflit et le retrait subséquent du pays des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Au long des ans, la communauté internationale et le Conseil de sécurité sont restés inactifs alors que le peuple angolais subissait des souffrances et des difficultés indicibles, y compris de graves violations des droits de l'homme, la conscription d'enfants soldats, le meurtre de civils et leur mutilation par les mines terrestres du fait de Jonas Savimbi et de l'UNITA. Les évaluations actuelles situent le nombre de morts en Angola à près d'un million. Il y a plus de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que des milliers de réfugiés qui ont fui vers les pays voisins.

Le seul motif qui a incité Savimbi à poursuivre la guerre civile en Angola et à refuser de respecter les nombreuses résolutions du Conseil, c'est sa soif du pouvoir et des richesses économiques de l'Angola. Alors que le peuple de ce pays richement doté a souffert sur le plan économique et d'autres plans, au fil des ans, Savimbi et l'UNITA ont profité de la poursuite du conflit qu'ils ont alimenté en exploitant les ressources naturelles de l'Angola.

On aurait donc pu s'attendre à ce que, suite à l'adoption par le Conseil de sa résolution 1295 (2000)

en avril et à l'introduction de mesures plus dures pour restreindre l'accès de l'UNITA aux marchés internationaux pour les exportations illégales de diamants et l'importation de combustible et de munition, la situation en Angola se soit améliorée. Malheureusement, le rapport que nous avons sous les yeux aujourd'hui ne contient pas beaucoup de preuves d'une quelconque amélioration.

Une telle situation appelle des efforts encore plus énergiques de la part du Conseil et de la communauté internationale pour renforcer le mécanisme de surveillance en vue de la mise en oeuvre de la résolution 1295 (2000). Il a donc été préoccupant d'être témoin de certains retards dans la mise en place du mécanisme de surveillance envisagé dans la résolution 1295 (2000), puisque ces retards assurent à Savimbi sa base de ressource continue. Par conséquent, nous nous félicitons de la mise en place de ce mécanisme de surveillance, dont l'effet sera de resserrer le noeud coulant autour du cou de Savimbi, l'obligeant à revenir au dialogue, à la paix et à la réconciliation.

Depuis longtemps le peuple angolais a soif de paix et de stabilité, mais malgré les appels à la cessation des hostilités et malgré les efforts déployés, parmi d'autres, par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, le Secrétaire général adjoint M. Ibrahim Gambari, par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, et le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires M. Ross Mountain, la violence et l'insécurité continuent de régner dans de nombreuses régions de l'Angola, y entraînant une détérioration de la situation humanitaire. Des informations faisant état d'attaques contre les véhicules civils, en particulier ceux d'organismes de secours, qui entraînent des morts, des blessures et la destruction de biens, ont obligé le Programme alimentaire mondial et autres organismes à renoncer à l'acheminement de l'aide par voie terrestre et à avoir recours au transport aérien de tous les approvisionnements, ce qui coûte considérablement plus cher.

À cet égard, nous notons que la réponse à l'appel global inter-institutions des Nations Unies a été faible jusqu'à présent et que bien que des contributions alimentaires aient été fournies, très peu de fonds ont été reçus. À moins que la communauté internationale ne réponde d'urgence et généreusement en mettant des fonds à disposition pour financer le coût du transport aérien des approvisionnements, la catastrophe humaine imminente en Angola sera impossible à éviter.

Alors qu'il ne fait aucun doute que le déplacement forcé et la menace des mines terrestres ont empêché les agriculteurs de produire des récoltes, ce qui ne fait qu'exacerber la famine et aggraver la situation humanitaire, d'autres problèmes sont de nature structurelle et doivent donc être résolus à travers des réformes et des programmes de développement à long terme.

À présent que le gouvernement a repris le contrôle de grandes parties du pays, les possibilités pour la communauté agricole de relancer l'industrie agricole, en particulier l'industrie du café jadis florissante, ont été améliorées. Le Gouvernement angolais doit donc prendre les mesure nécessaires pour mobiliser les ressources financières afin d'acheter du matériel et des matières premières et afin de remettre aussi en état les réseaux d'irrigation et de drainage. L'appui de la communauté des donateurs pour revitaliser l'industrie du café en Angola constituera sans aucun doute un catalyseur vital pour créer un revenu économiquement durable pour des milliers de familles en Angola, suscitant ainsi le changement dont on a tant besoin pour ce pays déchiré par la guerre.

On devrait s'inquiéter de ce que les conditions sanitaires en Angola se sont dramatiquement détériorées; un certain nombre de maladies évitables, telles que la polio, entraînent des décès et des souffrances pour un nombre toujours croissant de personnes. Les efforts déployés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par la De Beers pour juguler une nouvelle extension de l'épidémie de polio ne seront guère fructueux tant que la guerre continue d'obliger des milliers de personnes à quitter l'arrière-pays pour se réfugier dans des villes déjà surpeuplées. Des plans de réinstallation de milliers de personnes déplacées devront être mis en oeuvre en même temps que la campagne de vaccination s'intensifie.

Il devrait être évident pour nous tous que, tant que la guerre en Angola se poursuit, les besoins de la population angolaise continueront d'augmenter. Non seulement l'infrastructure économique angolaise est disloquée du fait de plus de trente années de guerre, mais le pays possède le plus grand nombre de mines terrestres et de victimes de mines terrestres. Les atteintes aux droits de l'homme sont monnaie courante, et la pauvreté est endémique. Nous ne pouvons que partager le point de vue exprimé par la Directrice géné-

rale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy, qui note qu'alors que les crises dans d'autres parties du monde ont suscité des réponses immédiates et généreuses de la part du public et des médias, relativement peu d'attention a été accordée à une crise analogue en Angola, l'une des nombreuses crises de l'Afrique, où, indique le rapport, des milliers de personnes continuent d'être déplacées de leurs foyers, torturées et tuées chaque jour.

Nous ne pouvons donc que répéter les appels lancés en faveur d'une assistance internationale pour le Gouvernement angolais afin de l'aider à traiter les graves crises humanitaires et les crises de développement auxquelles font face ce pays et sa population.

Pour conclure, nous tenons à rendre un hommage fort mérité à l'Ambassadeur Fowler, pour avoir dirigé de façon très compétente le Comité des sanctions et pour les efforts qu'il déploie afin d'assurer l'efficacité des sanctions à l'encontre de l'UNITA. Nous sommes attristés par son départ mais nous lui souhaitons de rencontrer le plus grand succès alors qu'il commence ce qui constituera sans aucun doute une autre phase exaltante de sa carrière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial sur l'Afrique, M. Ibrahim Gambari.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance publique très productive et de la manière compétente dont vous avez dirigé les débats. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier mon frère, l'Ambassadeur Malungo, de sa remarquable déclaration, et par son truchement je voudrais exprimer notre reconnaissance au Gouvernement angolais de l'avoir envoyé participer à cette séance. C'est une preuve de l'importance que le Gouvernement angolais accorde aux travaux de cette séance.

Je remercie également tous les membres du Conseil et toutes les autres délégations de leurs contributions importantes aux débats. Je voudrais vous assurer tous et toutes que le Secrétariat intensifiera ses efforts pour travailler avec le Gouvernement et le peuple angolais en faveur d'une paix et d'un développement durables.

Le message que nous avons reçu aujourd'hui au cours des débats dans cette séance publique est que le Secrétaire général, le Secrétariat, les organismes des Nations Unies, la communauté internationale doivent redoubler d'efforts aux fins suivantes : premièrement, resserrer les sanctions contre l'UNITA; deuxièmement, ajouter un complément aux efforts du Gouvernement angolais pour répondre de façon plus complète aux besoins de la grande majorité des Angolais qui sont en pleine détresse et ont un besoin urgent d'assistance humanitaire; et, troisièmement, appuyer la société civile, le Gouvernement et tout ceux qui oeuvrent pour la promotion d'un règlement politique du conflit en Angola. L'objectif que nous partageons tous est de mettre fin à tous les combats partout en Angola dans un avenir plutôt proche que lointain, et d'assurer le succès des travaux du Bureau des Nations Unies en Angola sous la direction de son nouveau chef, qui doit bientôt prendre ses fonctions à Luanda.

Entre-temps, puis-je avec votre permission, Madame la Présidente, ajouter quelques mots à ce j'avais dit précédemment concernant la situation humanitaire et ce qui s'y rapporte en Angola, et sur les contributions faites notamment par certains organismes des Nations Unies.

Premièrement, en réponse à une demande du Gouvernement angolais, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a décidé en mai 2000 d'élargir les opérations actuelles du HCR en Angola qui fournit une assistance à 13 000 réfugiés, principalement de la République démocratique du Congo, et d'inclure dans ses opérations la protection et l'assistance humanitaire de quelque 300 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et rapatriés, en particulier dans les trois provinces d'Uige, de Zaïre et de Luanda.

Étant donné que le HCR est opérationnel il peut traduire en mesures concrètes les principes juridiques qui protègent les droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans ces trois provinces. Le HCR aidera également à subvenir aux besoins humanitaires urgents tels que les soins de santé, les abris, l'eau, l'éducation, les vêtements etc. tout en oeuvrant afin de promouvoir un certain degré d'autonomie parmi la population bénéficiaire de l'aide.

Toutefois, les besoins financiers du HCR pour le reste de l'année 2000 pour l'Angola représentent 8,4 millions de dollars et environ 12 millions de dollars pour l'année 2001. En conséquence, le HCR a lancé un appel aux donateurs dans le cadre de l'appel global

récemment lancé par l'Organisation des Nations Unies pour obtenir 154 millions de dollars afin de subvenir aux besoins de 2,7 millions de personnes selon les estimations. Nous exhortons la communauté des donateurs à réagir de façon positive et très généreuse.

Je voudrais également parler de la sécurité. Au cours de ces dernières semaines, l'UNITA a lancé de nouvelles menaces contre le personnel humanitaire et je crois que cela doit être condamné énergiquement non seulement par le Secrétariat mais également par le Conseil de sécurité.

En outre, le PNUD et le Bureau de coordination des affaires humanitaires oeuvrent avec le Gouvernement sur une stratégie qui permettra d'améliorer la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cela requiert l'appui de la communauté internationale. Il faut, par exemple, continuer d'apporter à la population angolaise une aide alimentaire jusqu'en mars-avril 2001. On a besoin d'appui pour pouvoir fournir des semences et des outils pour la prochaine campagne agricole. Il faut également aider les organisations non gouvernementales qui s'occupent du travail très important de déminage. Comme plusieurs délégations l'ont indiqué, il s'agit d'une question tout à fait critique. Par ailleurs, le système des Nations Unies appuie le Gouvernement angolais dans sa stratégie de réduction et d'atténuation de la pauvreté.

Je me réjouis également de vous informer que le Secrétaire général m'a chargé d'aller en mission en Zambie et en Namibie la semaine prochaine et la semaine suivante pour des consultations avec les autorités de ces pays sur les conséquences négatives de la progression de la guerre angolaise dans ces pays voisins de l'Angola. J'espère qu'à un moment donné je serai en mesure de rendre compte au Conseil de mes constatations et de faire des recommandations sur la manière de réagir face à certaines de ces questions.

Enfin, au nom du Secrétaire général, et en mon nom propre, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Fowler de l'excellent travail qu'il a accompli non seulement en tant que représentant permanent du Canada mais en particulier pour la contribution pionnière qu'il a apportée à la quête de paix en Angola grâce à la manière exceptionnelle dont il dirige le Comité des sanctions sur l'Angola. Nous lui souhaitons de remporter les plus grands succès dans ses nouvelles fonctions à Rome et nous pouvons l'assurer que certains d'entre nous iront lui rendre visite dès que possible – non pas tous ensemble, mais à tour de rôle. M. Fowler peut quitter New York en étant pleinement convaincu qu'il a marqué de son empreinte non seulement le travail du Conseil de sécurité mais de l'Organisation des Nations Unies tout entière. La tâche de grande valeur qu'il a accomplie sur la question des sanctions contre l'UNITA a beaucoup aidé à rétablir la crédibilité du Conseil de sécurité et de l'ONU tout entière.

Je dois avouer que je suis personnellement bénéficiaire de l'excellent travail qu'il a accompli car cela m'a aidé à bien des égards dans mes propres efforts en vue de rétablir la confiance entre l'ONU et le Gouvernement angolais. Je crois qu'il y a également d'autres personnes qui ont bénéficié de ses efforts – la population de la Sierra Leone qui apprendra bientôt avec soulagement que les diamants illégaux seront maintenant difficiles à exporter en vue d'être vendus pour financer les activités guerrières du Front uni révolutionnaire (RUF). La République démocratique du Congo va également profiter du travail de l'Ambassadeur Fowler pour ce qui est de la surveillance et du contrôle de l'exploitation illégale des minerais et autres ressources naturelles de ce pays.

Nous devons tous notre reconnaissance à M. Fowler et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Je lui exprime notre reconnaissance pour les efforts qu'il déploie au nom de l'ONU pour parvenir à une solution pacifique du conflit en Angola et pour rétablir la confiance entre l'ONU et le Gouvernement angolais. Nous avons noté d'après sa déclaration qu'il va se rendre de nouveau dans la région dans un très proche avenir et nous attendons avec intérêt qu'il communique des informations supplémentaires au Conseil lors de son retour.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 50.